

OBSERVATOIRE DE
L'INTÉRIM ET
DU RECRUTEMENT



Regards croisés 2023

Volet qualitatif

Personas de salariés intérimaires ayant
également le statut d'auto-entrepreneur

Août 2023





Le déroulé du terrain :

- ✓ 8 entretiens téléphoniques ont été menés entre le 19 et le 31 juillet auprès de personnes ayant participé au volet quantitatif de l'étude.
- ✓ Les entretiens ont duré une vingtaine de minutes environ. Seul un entretien a duré plus longtemps que prévu (40 minutes).

Avant d'entrer dans le détail des personas, il semble important de préciser plusieurs points :

- ✓ Sur les profils interrogés :
 - Aucune personne interrogée n'a travaillé en tant qu'auto-entrepreneur pour le compte d'une entreprise utilisatrice, chez qui elle avait déjà fait de l'intérim. Les deux activités semblent en effet bien distinctes,
 - La majorité d'entre elles avait expérimenté l'intérim avant l'obtention de leur statut AE
 - Par ailleurs, il semble important de mentionner que sur les 5 personas construits : 3 d'entre eux ont fait de l'intérim en même temps que leur statut d'AE (Pauline, Patrick et Sylvie). Les deux autres en ont fait avant, mais jamais en même temps que leur statut d'AE (Manon et Antoine),
 - A la marge, une personne interrogée n'était pas auto-entrepreneuse mais avait le statut d'EURL, choix qui s'était opéré pour des questions essentiellement juridiques.
- ✓ Enfin, il est à noter que la question de la protection sociale associée à l'un ou l'autre des statuts n'a pas été abordée spontanément par la majorité des interviewés :
 - Cette dimension ne semble pas être un levier facilitant le choix du recours à l'intérim au détriment du statut d'AE, ces derniers semblent conscients des « risques pris » en se lançant en tant qu'AE (non cotisation au chômage notamment),
 - En mineur, certains ne perçoivent pas de réelle différence entre leur statut d'AE actuel et le statut d'intérimaire sur la mutuelle, puisqu'ils ont toujours eu une mutuelle à part.

01

CEUX QUI SOUHAITENT CONTINUER À TRAVAILLER EN INTÉRIM EN COMPLÉMENT DE LEUR STATUT D'AE



Patrick, 51 ans

- Marié, 3 enfants
- Il est **auto-entrepreneur** depuis plusieurs années
- Patrick ne possède pas de diplôme, il se définit comme « autodidacte ».

« Je suis volage je fais ce que je veux. L'intérim j'aime ça, ça me permet d'avoir ma liberté. La stabilité je n'aime pas trop. Quand je suis en CDI, j'ai l'impression d'être marié avec le patron et ça je ne veux pas »



FOCUS SUR LES EXPÉRIENCES PROFESSIONNELLES ANTÉRIEURES

Patrick a recours à l'intérim depuis plusieurs années et a, contre son gré accepté un CDD :

- Devant déménager, Patrick vient de démissionner de son CDD qu'il occupait depuis 1 an en tant que chauffeur de bus scolaire (contrat qui lui avait été proposé alors qu'il était intérimaire),
- Avant cela, Patrick alternait entre missions en intérim de chauffeur de bus et son activité en indépendant.



FOCUS SUR L'EXPÉRIENCE EN INTÉRIM

Un **recours de choix** à l'intérim, Patrick étant très attaché à sa liberté :

- Un **recours à l'intérim systématique depuis plusieurs années** en parallèle de son activité d'AE : un rythme en intérim qui lui permet d'avoir l'autonomie suffisante pour continuer son activité d'AE (travail uniquement matin et soir et pas pendant les vacances scolaires).
→ Une **appétence pour l'intérim motivée par plusieurs raisons** : un moyen de trouver rapidement un emploi une fois que l'on a fait ses preuves et qu'une relation de confiance s'est nouée avec l'agence (sans passer par les phases de recrutement qui peuvent être longues); un secteur pour lequel la demande est forte (ce qui lui permet de travailler autant qu'il le souhaite).
→ **Aucun frein / élément bloquant identifié.**

FOCUS SUR L'EXPÉRIENCE EN TANT QU'AE

Patrick est **auto-entrepreneur depuis plusieurs années**, en tant que factotum (« homme à tout faire ») dans divers secteurs (plomberie, carrelage, électricité...):

- Il a toujours eu cette activité et ne sait donc plus réellement quand il a commencé,
- Il a beaucoup déménagé et cela lui a permis de mettre ses compétences à disposition de nouveaux clients, son côté 'débrouillard' lui a permis de se faire une place,
- Il a même dû passer au statut d'EURL, le CA ayant augmenté.
→ C'est avant **tout le besoin de liberté** et d'être proactif dans son parcours professionnel qui l'ont poussé à choisir un tel statut.
→ Aucun frein en tant que tel. Cependant, il est le seul à évoquer la question de la cotisation retraite qu'il juge « minime » si le chiffre d'affaire n'est pas suffisant. Son activité de chauffeur de bus en intérim lui permet d'y remédier en partie.
« L'activité de bus à côté me permet de valider mes trimestres. Sur le chômage et la mutuelle pareil. Je suis socialement intégré avec cet emploi qui couvre tout ça. »

ET DEMAIN ?



Patrick **souhaite continuer à travailler en intérim en parallèle de son activité d'auto-entrepreneur**. Deux principaux leviers exprimés : un rythme de l'intérim adapté à ses besoins et la possibilité de capitaliser sur la relation de confiance et de proximité instaurée avec l'agence d'intérim (qui le connaît bien).

02

CEUX QUI ONT ARRÊTÉ L'INTÉRIM DEPUIS QU'ILS ONT LEUR STATUT D'AE



FOCUS SUR LES EXPÉRIENCES PROFESSIONNELLES ANTÉRIEURES

Antoine a eu recours à l'intérim à trois périodes de sa vie avant de trouver sa voie en tant qu'auto-entrepreneur en fin 2022 :

- Plus jeune (à ~20 ans) en sortie d'études - missions de manutention à la semaine pendant ~ 1 an,
- A son retour d'Australie (où il est resté 7 mois) - missions de restauration pendant ~ 1 an,
- Après avoir démissionné de son CDI dans la restauration dans lequel il est resté une dizaine d'années - missions de restauration et de préparation de commandes en parallèle pendant ~ 8 mois.



FOCUS SUR L'EXPÉRIENCE EN INTÉRIM

Un recours utilitariste à l'intérim, sans engagement, puisqu'Antoine était dans l'optique de concrétiser in fine son projet :

- En sortie d'études, l'intérim était un moyen facile de mettre un premier pied dans le monde du travail,
- A son retour de voyage, la volonté était de se réinsérer dans le monde du travail,
- A sa démission, la volonté était **pécuniaire** : pouvoir toucher ses droits au chômage auxquels il ne pouvait prétendre.

→ Un moyen de **gagner sa vie, sans s'engager, en ayant la possibilité de choisir ses missions et ses horaires** et ainsi **découvrir d'autres métiers/secteurs** ne demandant pas nécessairement de qualifications.

→ **Aucun frein** avant de débiter : l'intérim garantissant d'obtenir des missions rapidement et régulièrement. Seul point observé : la nécessité de tenir le rythme au risque d'avoir une rémunération moindre.

FOCUS SUR L'EXPÉRIENCE EN TANT QU'AE

- Un passage au statut d'AE qui est le fruit d'une réflexion mûrie depuis plusieurs années, dans un secteur qu'il affectionnait (l'immobilier),
- Un choix qui s'est concrétisé après échanges avec un ami qui travaillait dans ce secteur et dont l'agence pouvait le prendre sous son aile (pour le former et pour la vente de biens).

→ Un moyen de **mieux gagner sa vie** (selon l'investissement personnel accordé) tout en étant encore **plus libre/indépendant** qu'en intérim. A noter qu'en contrepartie, la **charge mentale** est plus importante qu'en étant en CDI.

→ **Peu de freins à se lancer** si ce n'est la **peur de l'échec** mais étant en couple, il considère que le risque était moindre.

Antoine, 37 ans

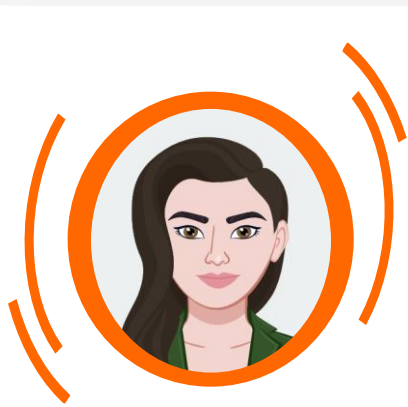
- En couple, sans enfant
- Actuellement **auto-entrepreneur** en tant qu'agent immobilier depuis décembre 2022
- Diplômé d'un BAC PRO Commerce

« Le non-engagement. Je ne suis pas obligé de prendre un CDD, un CDI, de faire toujours la même chose, je peux changer régulièrement et voir ce que j'ai envie de faire. »

ET DEMAIN ?



- Antoine pourrait refaire de l'intérim, principalement dans le cas où son activité d'AE ne lui permettrait plus de se verser un salaire décent sur le long terme. En effet, son expérience de l'intérim a été positive aussi bien du point de vue des missions effectuées que de l'accompagnement des agences d'intérim.
- À ce jour, l'accompagnement dont il bénéficie en tant qu'AE par l'agence immobilière avec qui il travaille constitue un facteur de motivation important à persévérer dans cette voie.



FOCUS SUR LES EXPÉRIENCES PROFESSIONNELLES ANTÉRIEURES

Manon a eu recours à l'intérim de manière soutenue entre 2018 et 2021, avant de devenir AE en 2022 :

- En 2018 alors qu'elle venait de démissionner de son CDI – missions d'intérim classiques dans l'expérience qualité dans l'industrie pharmaceutique renouvelées jusqu'à fin 2019 (durée légale de 18 mois atteinte).
- En fin 2019, la société dans laquelle elle était intérimaire lui propose donc un **CDI intérimaire** – mêmes missions jusqu'en avril 2021 (durée maximale atteinte). L'éventualité d'une ouverture de poste avait été évoquée.
- Entre avril 2021 et septembre 2021 Manon était en **période d'intermission** et enceinte. Un contexte qui a freiné l'agence d'intérim à lui proposer des missions. Elle a finalement été licenciée en 2022 après avoir refusé 3 missions qu'elle considérait comme inadaptées à ses contraintes personnelles (éloignement géographique).

A noter que Manon a également eu plusieurs postes en CDD et en CDI dans le même secteur d'activité, avant l'intérim.



FOCUS SUR L'EXPÉRIENCE EN INTÉRIM

Un recours à l'intérim par **opportunité suite à un changement de vie** :

- Un recours à l'intérim pour la 1^{ère} fois après avoir **déménagé** (son mari ayant été muté à plusieurs reprises) **puis démissionné de son CDI**, le rythme étant devenu trop dense (elle devait revenir sur site tous les 15 jours nécessitant une organisation trop importante). Elle avait identifié une offre qui s'inscrivait dans son parcours professionnel.
 - Un moyen qui lui permettait donc de **travailler non loin de chez elle à un poste qui l'intéressait**.
 - **Aucun frein identifié à l'époque concernant l'intérim classique**. Au contraire, **une agréable surprise** puisqu'elle ne pensait pas que l'intérim concernait les postes de cadre / stratégiques.
- En ce qui concerne le **CDI intérimaire en revanche**, elle a hésité du fait de la spécificité de ce statut qui lui ôtait une partie de sa liberté et des conditions (l'impossibilité de refuser plus de 3 missions).

FOCUS SUR L'EXPÉRIENCE EN TANT QU'AE

- A la suite de son **licenciement en 2022**, elle a réfléchi à une solution lui permettant de **travailler de chez elle** (dans l'éventualité d'un nouveau déménagement) et d'être **flexible dans son organisation** pour s'occuper de ses enfants.
 - Un statut qu'elle envisage comme gage de **stabilité**, y compris en cas de changements personnels. Elle apprécie également l'autonomie et la diversité de projets. Et la possibilité de travailler dans le calme.
 - **Quelques appréhensions** à se lancer : le fait d'être livré à soi-même face aux différentes facettes à gérer (compta, commercial, prospection...) Des appréhensions qui ont pu rapidement être levées de par une capacité d'organisation et l'appui de son mari qui travaille dans le même domaine.

Manon, 36 ans

- Mariée, 3 enfants
- Actuellement **en EURL** dans la coordination de projets pour l'industrie pharmaceutique, cosmétique et vétérinaire (depuis mars 2023)
- Diplôme d'ingénieure chimiste

« J'ai découvert l'intérim plus ou moins douloureusement. Avec le recul je ne sais pas si j'ai bien fait de signer mon CDI intérimaire. »



ET DEMAIN ?

Au regard de son expérience, **Manon n'envisage pas de recourir à nouveau à l'intérim, y compris si son activité présente des difficultés**. Elle fait part de **plusieurs regrets** : le fait que la durée maximale de 3 ans dans une même société ne soit pas clairement mentionnée dans les contrats ; le fait que son CDI intérimaire n'ait pas débouché sur un CDI alors même que le besoin était important sur ce poste depuis plusieurs années ; le manque de sentiment d'appartenance à l'entreprise utilisatrice / la différence de traitement en tant que salarié intérimaire. « *On est salariés de personne, on se retrouve seul.* »

03

CEUX QUI ONT ARRÊTÉ L'INTÉRIM POUR UNE AUTRE FORME DE CONTRAT EN COMPLÉMENT DE LEUR STATUT D'AE



FOCUS SUR LES EXPÉRIENCES PROFESSIONNELLES ANTÉRIEURES

Pauline a eu recours à l'intérim à trois périodes de sa vie, y compris avant de lancer son auto-entreprise :

- En 2013 puis en 2018 : elle était à 100 % en intérim, effectuant des missions à la journée. Entre ces deux périodes, Pauline a été en CDI dans le domaine de la sellerie aéronautique.
 - En 2022 : alors que son auto-entreprise existait depuis 3 ans, elle s'est réinscrite en intérim.
- Toutes les expériences en intérim de Pauline ont été réalisées au sein de la même société, dans le domaine agroalimentaire.



FOCUS SUR L'EXPÉRIENCE EN INTÉRIM

Un recours de raison à l'intérim :

- Les premières fois, les raisons étaient **d'ordre pratique** : proximité géographique des missions avec son domicile. De plus, l'entreprise était toujours en recherche de candidats.
 - En 2022, elle a décidé de recourir à nouveau à l'intérim pour **s'assurer une rentrée d'argent plus stable** (que sa seule activité d'AE), avant de trouver finalement un contrat en CDI en juillet 2022, gage d'encore plus de stabilité.
- Un moyen offrant **davantage de stabilité financière et une garantie** en complément de son activité d'auto-entrepreneuse. Par ailleurs, l'intérim lui permettait **de continuer, en parallèle, son activité indépendante** (une flexibilité recherchée avec des missions intérimaires de nuit pour pouvoir travailler dans son atelier l'après-midi).
- **Quelques freins mineurs identifiés** : l'instabilité inhérente à l'intérim et la nécessité d'être à disposition.

FOCUS SUR L'EXPÉRIENCE EN TANT QU'AE

Exerçant un métier dont **la demande est forte/croissante** (constat observé lors de son CDI), Pauline a décidé de créer son propre atelier :

- Avant de se lancer, elle a suivi une formation de décoratrice d'intérieur et a fait l'ensemble des démarches nécessaires avec Pole emploi,
 - Embauchée depuis plus d'un an **en CDI** dans une société dans le domaine de la sellerie automobile et de l'ameublement, le rythme de 15 jours / mois) lui permet de consacrer les 15 autres jours à son atelier.
- Un moyen de **travailler librement et en totale autonomie** dans son secteur de prédilection.
- **Pas de freins projetés en amont mais des points négatifs dont elle a aujourd'hui bien conscience** : les charges financières.

Pauline, 36 ans

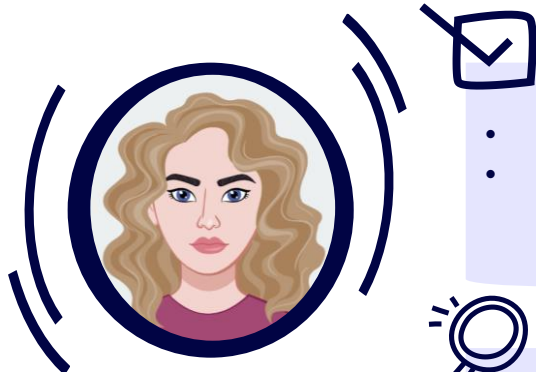
- En couple, 1 enfant
- Actuellement **auto-entrepreneur**, elle possède un atelier de sellier-décoratrice depuis 2019. Également **en CDI depuis 1 an** dans ce secteur.
- Diplômée d'un BEP mode des industries textiles, d'un BAC STI génie mécanique et d'un BTS de modéliste styliste.

« La liberté de travail, la liberté financière, il me faudrait des mains en plus mais je ne peux pas me le permettre, d'où le complément en intérim ou en CDI ».

ET DEMAIN ?



Pauline pourrait refaire de l'intérim **dans l'éventualité où elle perdrait son travail en CDI et que son activité d'AE ne lui permettait pas de se verser un salaire suffisant** / que les charges financières seraient trop importantes ou si son activité d'AE devait s'arrêter. « *Quand on est AE, le chômage on ne cumule pas donc si demain je viens à arrêter oui je ferai de l'intérim.* »



FOCUS SUR LES EXPÉRIENCES PROFESSIONNELLES ANTÉRIEURES

Sylvie a eu recours à l'intérim à deux reprises au cours de sa vie, avant de lancer il y a 1 an son auto-entreprise :

- **Plus jeune** (à ~18 ans) après l'obtention de son BEP – plusieurs missions dans le commerce alimentaire ~ durant plusieurs mois,
- **En 2022 alors qu'elle était sans emploi** (sans pour autant prétendre aux allocations chômage) et que son **auto-entreprise ne lui permettait pas de se verser un salaire avec des charges afférentes à payer** – plusieurs missions de tri postal dans deux entreprises utilisatrices - une soixantaine d'heures au total.

Sylvie, 45 ans

- Divorcée, 3 enfants en études
- Actuellement **auto-entrepreneur** en tant que masseuse depuis 1 an
- Diplômée d'un BEP secrétariat et d'un BAC, Sylvie a, **pour des raisons de santé**, dû mettre en pause à plusieurs reprises ses études.

« Ma santé ne me permettait pas de travailler, d'où mon recours à l'intérim, c'était plus facile d'avoir quelques missions quand je n'étais pas trop mal. »

FOCUS SUR L'EXPÉRIENCE EN INTÉRIM

Plus qu'une solution de repli, un **recours** à l'intérim adapté à ses contraintes de santé:

- Sylvie ayant eu, du fait de **problèmes de santé**, des difficultés à s'engager professionnellement, l'intérim était donc un moyen de **rebondir/ faire face financièrement aux charges de son auto-entreprise**,
 - Par ailleurs, l'intérim lui permettait **d'adapter son rythme de travail à ses maux**.
- L'intérim : une **solution fiable** face aux événements de la vie qui l'ont fragilisée (possibilité de trouver rapidement un emploi). Aussi, au-delà d'une bouffée d'oxygène financière, c'est **un tremplin possible vers un poste pérenne** (CDI).
- **Aucun frein** avant de débiter en intérim : au contraire, cela lui garantissait **plus de souplesse** au regard de sa santé fragile.

FOCUS SUR L'EXPÉRIENCE EN TANT QU'AE

Sylvie a décidé, **sur les conseils d'une amie**, de se lancer en tant qu'auto-entrepreneur dans le domaine du massage, **pratique qu'elle exerce depuis toujours dans la sphère privée**.

→ Un moyen de **s'assurer une rentrée d'argent** (bien qu'irrégulière),

→ **Peu de freins à se lancer**, ayant toujours pratiqué le massage sans le monnayer, cette activité n'impliquait pas **de réels efforts a priori**.

Elle a cependant constaté après-coup que l'AE impliquait une certaine proactivité (recherche de clients, de fidélisation, réalisation de ses démarches).

ET DEMAIN ?

- Sylvie a décidé d'entamer en parallèle de son activité d'indépendante une **reconversion professionnelle** dès septembre 2023 pour devenir secrétaire médicale (formation en alternance sur 1 an), **espérant obtenir un CDI à la clé et stabiliser sa situation financière**. En parallèle, elle prévoit de **continuer son activité d'AE sur son temps libre**,
- La reprise de l'intérim **n'est pas exclue** et dépendra des opportunités qui s'offrent à elle suite à sa formation (notamment la possibilité d'obtenir un CDI rapidement),
- Un double statut (AE/formation) qui soulève un besoin d'accompagnement sur les aspects administratifs (ex : comment faire sa déclaration quand elle sera alternante ? ; de quelles aides pourrait-elle bénéficier ? [aides financières, formations sur l'entrepreneuriat : comment se faire connaître...])...

OBSERVATOIRE DE
L'INTÉRIM ET
DU RECRUTEMENT

bva
People
Consulting

Let's work

together